

Ecole Doctorale de Chimie Moléculaire Paris Centre ED 406
Downtown Paris graduate school for molecular chemistry

Comité de suivi individuel - Engagement de confidentialité

Article 1 – Objet

Le présent engagement a pour objet d'indiquer que :

M(nom du membre du comité de suivi)
ci-après désigné(e) le **Membre du COMITE** de la thèse

est soumis à une obligation de confidentialité afin de préserver les résultats des travaux de recherche menés

par M (nom du doctorant)
ci-après désigné(e) le **DOCTORANT**

Article 2 – Obligation de confidentialité des membres du comité

Les informations communiquées aux membres du comité sont couvertes par le secret. Le membre du jury s'engage à ne pas divulguer ni utiliser, même pour ses besoins propres, toute information relative aux travaux de thèse qu'il aurait à connaître dans l'exercice de ses fonctions de membre du comité.

Article 3 – Durée de la clause de confidentialité

La confidentialité prend effet à la date de signature de la présente et se poursuivra pour cinq ans à partir de cette date.

Article 4 – Rupture d'engagement et litige

En cas de préjudice résultant de la rupture de tout ou partie de l'engagement de confidentialité, le membre du jury pourra être poursuivi par Sorbonne Université et/ou Université PSL et faire l'objet de recours en responsabilité, sans préjudice de poursuites par les autres parties prenantes de la thèse. En cas de désaccord, le litige sera tranché par les Tribunaux de Paris.

Fait à _____, le _____

en deux exemplaires originaux,

Chaque signature devra être précédée de la mention « *lu et approuvé* » (manuscrit)

Le Directeur de l'ED 406

M. Cyril OLLIVIER

Le Membre du jury ou le participant

M.

Le (la) Directeur(rice) de thèse

M.

Le (la) Doctorant(e)

M.